

LE bon  
service,  
PAR LA bonne  
personne,  
AU bon  
moment

GUICHET D'ACCÈS  
À LA PREMIÈRE  
LIGNE 

Pour les patients sans médecin de famille

# Foire aux questions

## Qu'est-ce que le GAP ?

Le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) du CCSMTL est un service de la DSGPU permettant aux personnes de tout âge avec RAMQ ou non, sans médecin de famille, d'obtenir une consultation médicale ou psychosociale ponctuelle et non urgente avec un professionnel de la santé.

**IMPORTANT** | Les personnes non inscrites aux GAMF seront inscrites par l'équipe du GAP.

## Comment référer un usager au GAP ?

1. En complétant le formulaire de référencement en ligne. Pour ce faire, consultez la marche à suivre disponible sur la [Zone professionnelle](#) de notre site internet.
2. En l'invitant à communiquer directement avec le GAP : 811, option 3
3. En l'invitant à compléter une demande en ligne via le GAP numérique : <https://gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca/fr>

Pour plus d'information :

[ccsmtlpro.ca](https://ccsmtlpro.ca) - section Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

## Qui peut référer ?

Les professionnels des CLSC, des hôpitaux, des organismes communautaires, des pharmacies et des GMF du territoire du CCSMTL.

## Comment les services sont offerts ?

Une consultation ponctuelle en présentiel avec un professionnel de la santé sera offerte selon les besoins de l'utilisateur.

**IMPORTANT** | Nous essayons de prioriser la position géographique de l'utilisateur selon les disponibilités des cliniques de notre territoire. Si l'utilisateur ne fait pas partie de notre territoire, il est référé au GAP de son territoire en fonction de sa position géographique.





### Est-ce qu'un suivi pourra être offert ?

Le GAP permet de diriger l'utilisateur vers le bon service au bon moment selon le besoin. Le GAP est donc un service d'orientation et non de suivi.

### Doit-on passer obligatoirement par le GAP ?

Il faut utiliser vos corridors habituels. Le GAP est un service d'orientation pour des besoins de consultation ponctuelle sortant de vos corridors habituels.

**IMPORTANT** | Un professionnel de l'urgence qui veut référer au GAP doit s'assurer d'utiliser les corridors de redirection déjà en place à l'urgence (P4/P5 ou le télégap) .

### Quelle est la trajectoire de la demande une fois reçue par le GAP ?

La demande est reçue et traitée par un agent administratif. **Une confirmation sur l'orientation de la demande est ensuite envoyée au professionnel.** Si l'agent administratif n'est pas en mesure de traiter la demande, celle-ci sera traitée par un clinicien de notre équipe GAP.

### Peut-on faire parvenir des documents en lien avec le rendez-vous demandé ?

Oui, les documents devront être annexés au formulaire de demande GAP.

### Est-ce que les demandes d'un proche sont traitées si l'utilisateur est inapte ?

Oui. Le GAP est accessible à toute personne sans médecin de famille inscrite au GAMF. Dans le cas d'un usager inapte, c'est son tuteur, ou une personne ayant l'autorité parentale qui donne son consentement aux soins.

### Est-ce que c'est dans les plans du GAP éventuellement d'évaluer les P5 inscrits au GAMF à l'aide, par exemple, du Guide Priorité Santé (GPS) ?

Pas pour le moment, mais à venir avec les orientations futures du GAP.

### Peut-on référer un usager en situation d'itinérance sans code postal ?

Oui, il est important d'indiquer sur le formulaire que l'utilisateur est en situation d'itinérance.